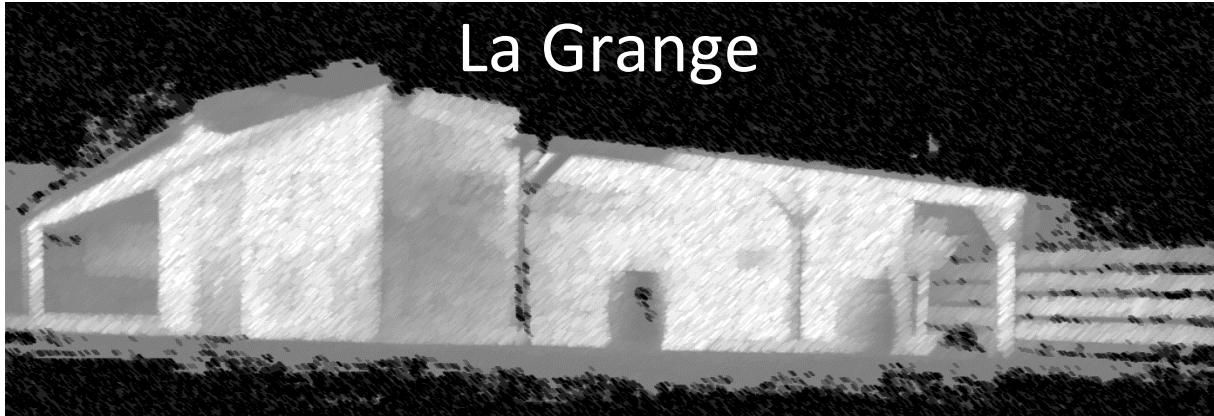


Règlement de maison

La Grange



Informations générales

La salle, située à Charrat à la rue des Verteys 31, a une capacité d'accueil de 50 personnes assises et plus de 60 personnes debout. Une salle idéale pour vos apéritifs, repas d'entreprise, anniversaires, mariages.

Commodités

- Toilettes
- Cuisine équipée de quatre plaques vitrocéram et d'un lave-vaisselle
- Un parking est à disposition du locataire
- Une terrasse et un jardin

Consommations et matériels mis à disposition

- La cave Clément Gay vous fournit ses vins. Tous les vins consommés lors de la location doivent provenir de la Cave Clément Gay. Vous trouverez la liste des prix en annexe.
 - Cafés, thés (incl. sucre) Frs 2.-/pièce
 - Vaisselle pour 50 personnes (assiettes (grandes et petites), bols, couverts, tasses, verres à vin et verres à eau)
- La Grange vous met à disposition un hautparleur Bluetooth.

Location

1 jour		
Vendredi, samedi ou dimanche et jour férié	Frs	250.-
2 jours (forfait)		
Samedi et dimanche	Frs	330.-
1 jour		
En semaine	Frs	160.-
1 soirée en semaine		
Pour des assemblées, réunions à but non lucratif de moins de 15 personnes	Frs	90.-
		Possible de prendre en vin

La prise en charge de la salle se fait à 8h ou selon arrangement, et vous pouvez la rendre propre et rangée le lendemain pour 7h00 le matin. **TVA 7.7% en sus.**

Condition générale d'utilisation

Généralités

- Toute personne qui pénètre dans la Grange est soumise aux dispositions du présent règlement
- L'utilisation de la salle doit être conforme à l'intitulé de la manifestation
- La sous-location est interdite

Attribution des locaux

- La location est effective qu'après la réception du contrat de location dument signé par le demandeur.

Responsabilités

- Les horaires doivent être respectés. La Grange se situe dans un lieu d'habitation, merci de respecter les voisins et de baisser le volume sonore à partir de 22h, à partir de minuit le bruit de doit plus être audible depuis l'extérieur. Le locataire est tenu de rester dans l'emplacement de la Grange, sa pelouse ainsi que le parking. Toute extension en dehors de la zone de location est strictement interdite, et peut déclencher l'intervention de la police.

Selon le règlement de police de Martigny,

Tranquillité

- 1. Il est interdit de faire du bruit sans nécessité.*
- 2. Chacun est tenu de prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui à toute heure, aussi bien de jour que de nuit, conformément aux usages en vigueur.*

- le signataire responsable, doit être présent et atteignable en tout temps pendant toute la durée de l'utilisation de la salle
- Les utilisateurs useront avec soin des locaux de la pelouse de la terrasse des sanitaires et du matériel mis à disposition. Ils sont responsables des dégâts causés aux locaux et aux installations de toute nature.
- Les dégâts éventuels doivent être annoncés immédiatement.
- Les frais de réparation et de nettoyage supplémentaire seront facturés au locataire au prix de CHF 45.-/heure
- Toute annulation communiquée 30 jours avant la date de réservation sera remboursée pour la moitié du montant initial. Toute annulation communiquée moins de 30 jours avant la date de réservation ne donnera droit à aucun remboursement.

Obligation des utilisateurs

- Les équipements et les locaux mis à disposition doivent être rendus dans le même état qu'ils ont été mis à disposition
- La mise en place et le rangement sont à la charge des utilisateurs.
- Chaque locataire ou société doit être couvert par une assurance RC incluant les locaux loués. La disparition d'effets personnels n'est pas de la responsabilité du propriétaire
- Il appartient au locataire de prendre toutes les mesures d'organisation et de contrôle dictés par les circonstances notamment en ce qui concerne les assurances et tous les règlements applicables en la matière
- Toute modification ou aménagement provisoire doit faire l'objet d'une demande particulière

Informations diverses

- Pas d'agrafe, ni punaise, ni scotch, ni clous, ne rien utiliser qui pourrait abîmer les murs et le plafond.** Merci en cas de dégâts, d'avertir le propriétaire.
- Les animaux de compagnie ne sont pas admis dans les locaux ainsi que sur la pelouse.
- Les tables sont lourdes, il est impératif de les manipuler à deux. Ne pas les frotter ou les pousser contre les murs pour ne pas les abîmer. Le mobilier peut être sorti sur la terrasse, mais en aucun cas sur le gazon.
- La place extérieure est délimitée par la barrière du côté ouest, par la ligne d'arbre du côté nord, et par les pommiers du côté ouest. Il est strictement interdit d'en sortir.
- Les barrières et les arbres ne sont pas des murs de grimpes.
- Un sac poubelle est mis à disposition.
- Ne rien déposer où verser sur la pelouse qui pourrait l'abîmer. (eau chaude, huile, gille chaude...)

Dispositions finales

- Le fait de louer les locaux signifie de la part des utilisateurs, la connaissance du présent règlement et un engagement à respecter ses conditions.
- Je me réserve le droit en tout temps de retirer l'autorisation d'utilisation à une société ou un privé qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui, par son usage inapproprié, créerait des nuisances au bâtiment ou au voisinage.

Réservation et questions

<https://www.cave-clementgay.ch/> ou caveclementgay@gmail.com
ou encore au 078 753 12 56

Prix du matériel (à la pièce)

Verre à vin	9.-
Verre à eau	3.-
Tasse	3.-
Bol	7.-
Grande assiette	4.-
Petite assiette	3.-
Carafe	8.-
Couteau Pizza	9.-
Service à Salade	9.-
Poêle	65.-
Poêle	55.-
Casserole	42.-
Casserole	58.-
Casserole	65.-
Passoire	25.-
Bouilloire	40.-
Grande Table	770.-
Petite table	700.-
Chaise	58.-
Cadre	200.-
Rideau	600.-
Ampoule	11.-
Machine à café	3'000.-
Frigo à bouteille	388.-
Perte des clés	25.-

Je loue la Grange

Madame

Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

N° postal et localité :

Adresse mail : N° de téléphone :

Forfait de location choisi

<input type="checkbox"/>	1 jour, vendredi, samedi, dimanche ou jour férié	250.-
<input type="checkbox"/>	2 jours (forfait), samedi et dimanche	330.-
<input type="checkbox"/>	1 jour, en semaine	160.-
<input type="checkbox"/>	1 soirée en semaine, pour des assemblées, réunions à but non lucratif de moins de 15 personnes	90.-

Possible de prendre en vin

Informations complémentaires

Date de location et heure

Prise des clés à 8h (Sauf arrangement particulier)

Occasion de la réservation ;

Remarque :

Le décompte des consommations sera effectué après l'état des lieux.

Tous les vins consommés lors de la location de la Grange, doivent être ceux de la cave Clément Gay.

Le signataire, doit être atteignable à tout moment sur son natel le jour de la location



J'ai pris connaissance du règlement de maison de la Grange, et accepte les conditions de location

Lieu, date ;

Signature du demandeur de location ;